

223C1625  
FR0000061129-FS0781

13 octobre 2023

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**BOIRON**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 octobre 2023, la société Orfim<sup>1</sup> a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 octobre 2023, le seuil de 5% du capital de la société BOIRON, et détenir 879 255 actions BOIRON représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 2,82% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions BOIRON sur le marché.

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Société par actions simplifiée contrôlée par la société Orfimar, dont le siège social est sis 30 avenue Marceau, 75008 Paris.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 17 545 408 actions représentant 31 188 204 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.